

**Compte-rendu de l'entretien
sollicité par le Collectif Francazal
auprès de Monsieur le Maire de Cugnaux
(Jeudi 8 octobre 2009)**

Etaient présents : M. Guérin, M. Dupin, M. Tolzan, M. Vrecord Mittel
M. Gineste, M. Caillabet, M. Condon, M. Gaich

L'entretien a débuté à 18h42.

Après les présentations de chacun des participants, M. Condon a présenté le Collectif Francazal et affirmé que celui-ci n'avait d'autres buts que ceux qui résultent de ses statuts (article 2), dont M. Gaich donnera lecture et qui est reproduit ci-après. M. Condon a conclu sa présentation en rappelant que nous partageons tous, élus et membres du collectif, le même objectif : « défendre les intérêts des populations des communes concernées par cette reconversion » et qu'en aucun cas, il n'était question d'une volonté d'affrontement avec la municipalité de Cugnaux.

Article 2 des statuts du Collectif :

L'association « Collectif Francazal » a pour objet de faire entendre l'opinion de ses membres sur la reconversion du site de Francazal (communes de Cugnaux, Portet sur Garonne et Toulouse) après le départ de l'armée.

Opposée aux nuisances que provoquerait le maintien d'une activité aéronautique, l'association « Collectif Francazal » exige la cessation de l'usage aéronautique de la piste de Francazal. L'association s'opposerait également à toute implantation d'activités présentant des nuisances similaires.

L'association « Collectif Francazal » a pour vocation de participer aux commissions en charge de la reconversion, d'informer la population, par tous les moyens possibles, des éléments du dossier en sa possession, d'organiser toutes actions et manifestations à caractère public permettant de faire valoir son point de vue.

L'association « Collectif Francazal » peut coopérer étroitement avec tous les mouvements et associations locaux et nationaux qui poursuivent les mêmes objectifs.

Malgré les affirmations des membres du bureau du Collectif, sur l'absence d'intentions politiciennes de leur part, M. le Maire a dit qu'il ne retirait rien à ce qu'il avait écrit à ce sujet le 17 septembre 2009, dans sa lettre à l'ensemble de la population cugnalaïse.

M. le Maire a demandé quelles étaient les questions ou les points que les membres du Collectif Francazal souhaitaient aborder.

M. Gineste a formulé les demandes suivantes :

- ✓ Quelles sont les informations disponibles après le comité de pilotage qui s'est réuni le 25 septembre, notamment sur l'étude commandée par la DGAC, concernant le transfert de l'aviation d'affaires, dont le rapport préliminaire devait être rendu le 22 septembre ?
- ✓ Quelle était la position du Conseil Municipal sur le devenir de Francazal ?
- ✓ Est-il possible d'obtenir le soutien du Conseil Municipal au Collectif Francazal sur l'objectif de la fermeture de la piste ?
- ✓ Pour quelles raisons, les collectivités n'ont-elles pas utilisé de leur droit de priorité sur la cession des terrains de l'Etat, prévu à l'article L 240-1 du code de l'urbanisme ?

Monsieur le Maire a rappelé le contexte de la fermeture de Francazal et la procédure de reconversion. Concernant l'avancement des études, il a déclaré que la première et seule information qu'il détenait de l'Agence Devillers (attributaire du marché), c'est que celle-ci réfléchissait à un projet d'aménagement nommé « Axe Garonne », un axe qui partirait de Bouconne, traverserait Francazal et irait vers la Communauté d'agglomération du Muretain : il s'agirait d'un projet d'urbanisation avec une prévision de 30 000 habitants et ce, avec un ratio de un habitant / un emploi.

Au cours de l'entretien, M. le maire a également déclaré :

- ✓ Que la communauté urbaine a dû financer une partie de l'étude pour participer au comité de pilotage (10 000 euros)
- ✓ Que M. Cohen, Président du Grand Toulouse, avait souhaité pour cette reconversion lui confier la responsabilité de l'animation d'un groupe de travail avec d'autres membres de la Communauté Urbaine,
- ✓ Que le terrain de Francazal est actuellement du domaine de l'Etat : il échappe donc au code de l'urbanisme et il faudra un décret pour qu'il devienne domaine public,
- ✓ Qu'il ignorait l'existence d'un rapport préliminaire de l'étude demandée par la DGAC au cabinet SETEC,
- ✓ Qu'il était opposé à toute nuisance supplémentaire,
- ✓ Qu'il était opposé à toute urbanisation anarchique,
- ✓ Qu'il pensait que la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage était peu compatible avec l'implantation d'activités industrielles,
- ✓ Qu'il étudierait, néanmoins, tous les projets,
- ✓ Qu'il existait une problématique des transports dans cette partie de l'agglomération Toulousaine,
- ✓ Que les communes n'avaient pas été sollicitées pour une préemption des terrains devenus disponibles, mais qu'une évaluation du MRAI évaluait ceux-ci entre 150 et 200 millions d'euros,
- ✓ Que, dans le budget de la commune de Cugnaux, Francazal n'apportait aucune ressource directe. Seule la présence de 200 familles avait un impact sur l'économie de la Commune.
- ✓ Que la population de Cugnaux serait directement informée dès qu'il posséderait des éléments nouveaux.

Pour terminer, Monsieur le Maire a fait état de ses inquiétudes quant au devenir des terrains et bâtiments, une fois que l'armée se serait retirée fin 2010 (Entretien, surveillance, sécurité, etc.).

L'entretien s'est achevé à 19h16.